

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le 13 OCT. 2023

ID : 033-213304470-20231004-059_2023-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 059/2023

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 18
- > présents : 13
- > votants : 17

OBJET :

VENTE TERRAIN CALI - ZR 222

Le quatre octobre deux mille vingt-trois à 19h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 27 septembre 2023 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, M. Franck OBERG, Mme Florence PREVOT Marie-José TERRIEN, Mme Véronique GERARD, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU,

ABSENTS : M. Jean-Louis CHABROLLES (*procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN*), Mme Patricia VIAUD (*procuration donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT*), M. Serge FIMBAULT, M. Robert DELERIS (*procuration donnée à Mme Véronique GERARD*), M. Pierre-Yves LE MERDY (*procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY*).

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu l'estimation de la valeur vénale du bien s établie par le service des Domaines en date du 1er juin 2023,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-06-195 du 27 juin 2023,

Considérant que l'immeuble sis au « grands champs de bergeries », cadastré ZR 222, d'une contenance de 11 202m², appartient au domaine privé communal,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote 17 Votes – 17 Pour :

- DECIDE l'aliénation de l'immeuble sis au « grands champs de bergeries », cadastré ZR numéro 222 d'une contenance de 11 202m² au prix de 12€ le m² soit un total de 134 424€ ;

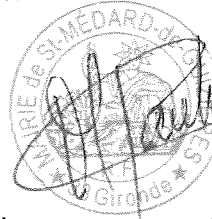
Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

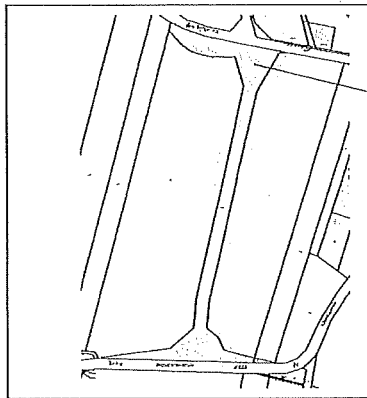
Publié le 13 OCT. 2023

ID : 033-213304470-20231004-059_2023-DE



- DIT que les frais d'acte et autres, afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur ;

- AUTORISE Madame le maire ou le premier adjoint, à faire toutes les diligences nécessaires et signer tous documents pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT.



Section ZR numéro 222

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES,
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 11 octobre 2023

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert

